

SEANCE DU 25 JANVIER 2018

L'an deux mil dix huit, le vingt cinq janvier, à vingt une heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le quinze janvier deux mil dix huit s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-José FERCOQ, maire.

Présents : Mmes, FERCOQ, VELLY, FALHER , ALLANOT, LE BOULCH
M. KING, LE NEÛN, ROLAND, EDY, DANION

Absents : Néant

Procuration : Néant

Secrétaire de séance : Mr Nicolas LE NEÛN

Date d'affichage : le 15 janvier 2018

ORDRE DU JOUR

AMI : Protocole – Accord de principe donnant autorisation au maire de signer le protocole entre les différents partenaires et la commune, selon lequel chacun s'engage à soutenir la commune de Mellionnec, au titre de l'appel à candidatures «Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne».

Rythmes scolaires – TAP

Conclusion du commissaire enquêteur concernant l'enquête publique de Parc Pajou – Resthouanet

Questions diverses

1 – AMI : Protocole

Protocole sur le plan d'action du centre de Mellionnec, au titre de l'appel à candidatures «Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne» - cycle opérationnel.

Le protocole a pour objet de définir les principes selon lesquels l'Etat, la Région, la Caisse des Dépôts et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne s'engagent à soutenir la commune de Mellionnec, au titre de l'appel à candidatures 'Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne », l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ainsi que les différents maitres d'ouvrages mentionnés dans le dossier de candidature, pour la réalisation du plan d'action de la commune de Mellionnec visant à renforcer l'attractivité du centre.

Question ajournée

2 – Rythmes Scolaires – TAP pour l'année scolaire 2018-2019

Madame le maire fait état de la réunion du conseil d'école qui s'est tenue le mardi 23 janvier 2018, où il a été question de la suite à donner quant aux Rythmes Scolaires et les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) pour l'année scolaire 2018-2019.

La CCKB avait mis en place cette réforme et gère l'organisation des activités périscolaires qu'elle refacture à chaque commune concernée.

Plusieurs communes du périmètre de la CCKB ce sont déjà prononcés pour l'arrêt de TAP. Soucieuse de pouvoir offrir aux enfants scolarisés à l'école de Mellionnec des activités de qualité, consciente du fait que la commune ne peut assumer seule le coût de ses activités, Madame le Maire propose de ne

pas reconduire les TAP et de repasser à la semaine des jours, dès la rentrée scolaire de septembre 23018.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur la continuité des TAP ; le conseil d'école devra le faire également.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide de solliciter une dérogation pour revenir à la semaine de 4 jours dès la rentrée de septembre 2018.

3 – Conclusion du commissaire enquêteur concernant l'enquête publique sur la vente du chemin rural n°31 de APRC "PAJOU –Resthouanet

Une enquête publique a été menée par M. SPARFEL Jean-Pierre, commissaire enquêteur, pendant 15 jours du 14 au 28 décembre 2017, à propos du projet relatif au chemin rural n°31 dit de Parc Pajou desservant la parcelle WM 53 située, à Resthouanet.

Ce chemin n'est plus affecté à l'usage public, et il n'y a plus lieu de l'utiliser. Une personne s'est portée acquéreur de ce chemin.

Au vu de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à la vente de ce chemin rural.

Question ajournée